

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Aimé Haraux, adjoint au Maire.

A 19h00, les élus constatent que Monsieur MIRIANON installe son matériel pour filmer la séance du Conseil municipal et s'opposent à cet enregistrement.

Après de longues minutes d'échanges, le conseil municipal débute à 19h30

Etaient présents : Mmes MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise,
MM. HARAUX Aimé, LECOURT Jacques, HÉRISSON François, MOREAU Jacky, YARD Jean-Luc, MIRIANON Cyril.

Etaient absents/excusés :
Mme HARAUX Ludivine (pouvoir M. HARAUX), Mme PERCHE Claudine (pouvoir M. YARD), Mme GATTIN Isabelle (pouvoir M. MIRIANON)

Etaient absents :
M. COLIN Jean-Emmanuel, BAUDEL Aymeric

Madame Mousset Valérie a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2023.

Le président de la séance demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10

Monsieur Mirianon : je n'ai pas pris part au vote puisque je n'ai pas eu le droit à une question.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023.

Le président de la séance demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre :	2
Abstention :	0
Pour :	10

3. Vote des subventions aux associations,

Le président de la séance présente les demandes des associations, le montant des demandes de subventions est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2022/2023	
	Demandé	Attribué
ASCM	1 000,00 €	500,00 €
ASCM BADMINTON	1 200,00 €	900,00 €
ASCM GYMNASTIQUE	2 500,00 €	1 800,00 €
ASCM JUDO	2 660,00 €	1 900,00 €
ASCM MUSCULATION	1 700,00 €	800,00 €
BIBLIOTHEQUE	2 760,00 €	1 200,00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	1 000,00 €	800,00 €
LES BALADES MANEMONTAISES	2 625,00 €	1 200,00 €
Total	15 445,00 €	9 100,00 €

M. MIRIANON : J'ai des questions à poser.

M. HARAUX : Merci, on ne pose pas de question, désolé, nous agissons de la même manière que vous. Vous ne posez pas de question.

M. MIRIANON : Je vous demande de séparer les votes par sections. Je vous explique pourquoi je ne peux pas voter la subvention de l'association dont je suis membre. Je suis membre de l'association des balades manémontaises. Je demande que l'on vote séparément les subventions.

Après délibération, le conseil décide :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

4. Approbation du compte de gestion 2022,

Le président de la séance expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Le président de la séance présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 289 353,75 €	100 763,72 €
Dépenses :	1 220 544,10 €	102 102,88 €
Résultat :		
Report au 31/12/2022 :	68 809,65 €	-1 339,16 €
Report au 31/12/20 21:	900 127,98 €	68 645,53 €
Excédent global :	968 937,63 €	67 306,37 €
Résultat de l'exercice	1 036 244,00 €	

M. MIRIANON : J'ai une question. Pourquoi on pinaille pour 6000 euros de subventions aux associations, alors qu'on a plus de 60 000 euros de résultat.

Le Conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

5. Approbation du compte administratif 2022,

Le président de la séance rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Le président de la séance donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 289 353,75 €	100 763,72 €
Dépenses :	1 220 544,10 €	102 102,88 €
Résultat :		
Report au 31/12/2022 :	68 809,65 €	-1 339,16 €
Report au 31/12/20 21:	900 127,98 €	68 645,53 €
Excédent global :	968 937,63 €	67 306,37 €
Résultat de l'exercice	1 036 244,00 €	

M. MIRIANON : J'ai toujours la même question, pourquoi on pinaille pour 6000 euros de subventions aux associations, alors qu'on a plus de 60 000 euros de résultat.

Le Conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

6. Affectation du résultat,

Le président de la séance rappelle que le résultat de l'exercice est de 1 036 244,00€.

Le président de la séance propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 968 937.63€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 67 306.37€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Contre :	2
Abstention :	0
Pour :	10

7. Vote des taxes,

Le président de la séance rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le non Bâti et à compter de 2023 les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation.

Le président de la séance propose de reconduire les taux d'imposition :

Taxe Foncière sur le Bâti :	53.43%
-----------------------------	--------

Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73%
---------------------------------	--------

Taxe d'habitation	14.86%
-------------------	--------

M. MIRIANON : Je propose un amendement, que l'on baisse la taxe Foncière sur le Bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10

8. Vote du budget Primitif 2023,

Le président de la séance précise que le Budget a été préparé avec Madame le Maire et présente le Budget, et fait lecture des propositions budgétaires :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
011	Charges à caractère général	370 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	968 937,63 €
012	Charges de personnel	750 000,00 €	013	Atténuations de charges	5 000,00 €
014	Atténuations de produits	71 444,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	54 102,84 €	70	Produits des services	130 000,00 €
023	Virement à la sect* d'investis.	50 000,00 €	73	Impôts et taxes	605 733,00 €
65	Autres charges gestion courante	201 250,00 €	74	Dotations et participations	257 303,00 €
66	Charges financières	42 203,16 €	75	Autres produits gestion courante	10 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	76	Produits Financiers	7 254,00 €
DEPENSES		1 540 000,00 €	RECETTE		1 989 727,63 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
020	Dépenses imprévues Invest	5 537,70 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	67 306,37 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	021	Virement de la section de fonct.	50 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	55 704,67 €	10	Dotations fonds divers reserves	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	13	Subventions d'investissement	8 620,00 €
21	Immobilisations corporelles	102 400,00 €	27	Autres immos financieres	72 716,00 €
DEPENSES		198 642,37 €	RECETTE		198 642,37 €

TOTAL

DEPENSES	1 738 642,37 €	RECETTE	2 188 370,00 €
-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

Cette année le Budget est voté en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- A l'article 21312 « Bâtiments scolaire » : alarme incendie école.
- A l'article 21318 « autres bâtiments publics » : alarme incendie salle des sports.
- A l'article 2184 « mobilier » : Acquisition armoire de la Mairie.
- A l'article 2188 « autres immo corporelles » : Installation caméras de vidéo protection.

M. MIRIANON : J'ai des questions pour le budget. Excusez-moi, mais personne parmi vous n'a de question sur le budget.

Mme Mousset : On l'a vu.

M. MIRIANON : Et donc moi, je n'ai pas le droit de le voir, ne faisant pas partie de la commission finances, donc je ne peux pas le voir en amont. J'ai des questions et je n'ai le droit à aucune réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

9. Participation 2023 au Syndicat intercommunal Relais Petite Enfance Itinérant du Plateau Est de Rouen (ex-RAMIPER).

Comme tous les ans, le Syndicat intercommunal Relais Petite Enfance Itinérant du Plateau Est de Rouen (ex-RAMIPER) demande à la collectivité de délibérer sur le choix de fiscaliser ou non sa participation.

Pour cette année le montant est de 1 807,00€, (1757,00€ en 2022).

Le président de la séance propose comme tous les ans de choisir de fiscaliser sa participation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve le choix de la fiscalisation.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

10. Délibération fixant le taux de promotion d'avancement de grade.

Le président de la séance rappelle à l'assemblée : En application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique.

Le président de la séance à l'assemblée : De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Le président de la séance précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	100
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	100
C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100

C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	100
C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agents de maîtrise	100
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agents de maîtrise principal	100

Le président de la séance précise que cette délibération a été transmise au centre de gestion (en date du 09 février 2023) pour avis du Comité Technique qui a rendu un avis favorable en date du 3 avril 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De retenir les taux de promotion tels que prévus sur le tableau ci-dessus.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 12

11. Délibération portant création d'un emploi permanent.

Le président de la séance rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 02 juillet 2023, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 02 juillet 2023.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 12

M. MIRIANON : vous pourrez noter au pv que lorsque je n'ai pas voté, je ne prenais pas part au vote, parce que je n'ai eu aucune réponse aux questions que j'ai posé.

La séance est levée à 19h53.

Monsieur le Président de la séance remercie les personnes qui ont assisté au Conseil